

PAC 2016
ZÉRO PAPIER

Pourquoi télédéclarer ?

La télédéclaration devient obligatoire en 2016. TéléPac, une démarche qui sécurise la demande d'aide et permet de mieux visualiser le RPG à déclarer.

Comment m'informer sur télépac ?



EN PARTICIPANT AUX SÉANCES DE PRÉSENTATION TÉLÉPAC organisées à la DDT

17, quai de l'abbé Grégoire à Blois

Mercredi 30 mars matin de 10h à 12h

Mercredi 30 mars après-midi de 14h30 à 16h30

Vendredi 1^{er} avril matin de 10h à 12h

Vendredi 8 avril matin de 10h à 12h



EN CONSULTANT LE SITE TÉLÉPAC

→ Onglet formulaires et notices 2016



EN APPELANT L'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DDT

02 54 55 75 30

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



DU 1^{ER} AVRIL AU 17 MAI 2016

Où puis-je télédéclarer ?

► **Lieux où des ordinateurs sont mis à ma disposition AVEC L'ASSISTANCE DES AGENTS DE LA DDT**

Munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre identifiant télépac

BLOIS
Direction Départementale des territoires
17, quai de l'Abbé Grégoire



Du 1er avril au 17 mai inclus

Du lundi au vendredi

(hors jours fériés)

Fermé le 6 mai

Plages horaires

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

SANS RDV

MONTOIRE S/LE LOIR
Lycée Professionnel Agricole
6 rue de l'Agriculture



Dates

- Mardi 5 avril 2016
- Mardi 12 avril 2016
- Mardi 19 avril 2016
- Mardi 26 avril 2016

Plages horaires

de 9h à 12h et de 14h à 16h

SUR RDV AU 02 54 55 75 30

SAINT AIGNAN S/CHER
Maison de l'emploi
Relais services publics
3, rue V. hugo



Dates

- Jeudi 7 avril 2016
- Jeudi 14 avril 2016
- Jeudi 28 avril 2016

Plages horaires

de 9h à 12h et de 14h à 16h

SUR RDV AU 02 54 55 75 30

Vous êtes un nouvel exploitant

1. Télécharger l'imprimé sur le site Télépac ou sur www.loir-et-cher.gouv.fr et l'adresser à la DDT avec les pièces suivantes
2. Faire une demande d'autorisation d'exploiter au 02 54 55 75 06

Vous êtes un particulier	Vous êtes en société
<ul style="list-style-type: none"> • Copie de la carte d'identité • Copie de l'attestation d'affiliation MSA 	<ul style="list-style-type: none"> Copie de l'extrait KBIS historique Copie des statuts enregistrés Copie de l'assemblée générale
RIB d'exploitation Copie du certificat d'inscription délivré par l'INSEE	

Direction départementale des territoires, 17 quai de l'Abbé Grégoire, 41012 BLOIS CEDEX

LES ORGANISMES HABILITÉS POUR VOUS AIDER À TÉLÉDÉCLARER

AGRIAL - Coopérative Agricole à capital variable

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Adresse : 4 rue des Roquemonts – CS 35051 – 14050 CAEN CEDEX 4
Contact(s) : M. Jean-Pierre BOISNARD
Téléphone : 06 30 25 90 81
Mail : jp.boisnard@agrial.com



AS-CENTRE LOIRE - Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Adresse : 11 – 13 – 15 Rue Louis Joseph Philippe
41018 BLOIS
Contact(s) : M. Simon CADORET
Téléphone : 02 54 46 22 09



AGRICULTURES & TERRITOIRES - Chambre d'agriculture de Loir et Cher

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Adresse : CS 1808 - 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS
Contact(s) : M. Emmanuel RETIF Téléphone : 02 54 55 20 17
Mail : emmanuel.retif@loir-et-cher.chambagri.fr



CERFRANCE Val de Loire - Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Accepte les délégations de signatures pour la télédéclaration intégrale du dossier PAC
Adresse : 8 rue Pasteur – 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR (siège)
+ 5 agences dans le Loir-et-Cher
Contact(s) : M. Fabien BALZEAU Téléphone : 02 54 55 34 47
Mail : fbalzeau@valdeloire.cerfrance.fr



FDSEA de LOIR-et-CHER - Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Adresse : Maison de l'Agriculture – 11-15 rue Louis Joseph Philippe
41018 BLOIS CEDEX
Contact(s) : Mme Sophie SIRI
Téléphone : 02 54 46 25 17 Mail : accueil@fdsea41.fr



Avant de télédéclarer

Munissez-vous de votre N° pacage et votre mot de passe (code télépac reçu en juillet ou mot de passe personnel)

Vous vous connectez pour la 1ère fois

→ Cliquez sur "créer votre compte ou mot de passe perdu"

→ Saisissez les informations demandées et validez

*Votre compte télépac est maintenant ouvert
(en cas de blocage, réinitialisez votre mot de passe)*

Si vous vous êtes déjà connecté depuis la dernière campagne

→ Accédez à votre compte en saisissant votre identifiant (n°pacage) et votre mot de passe.

Attention il vous sera demandé de changer votre mot de passe
(au moins 8 caractères dont au moins 3 parmi les minuscules, majuscules et caractères spéciaux)

Vous n'avez pas de numéro de pacage

Votre exploitation a changé de statut

Signalez le au 02 54 55 75 06

Transfert de droits à paiement de base (DPB)

Si votre exploitation a changé de pacage et/ou s'est agrandie, avez-vous pensé à faire le transfert de DPB ?

→ Vous avez jusqu'au 17 mai inclus pour déposer les clauses à la DDT

Contact : 02 54 55 75 19

Paiement vert - 3 critères à respecter

- ⇒ maintien de prairies permanentes
- ⇒ diversité des assolements
- ⇒ surfaces d'intérêt écologique

Assistance technique et informatique

Télépac (appel gratuit) : 0800 221 371